

Passer au travers de la maladie sans souci

La maladie frappe sans avertir et sans distinction. Lorsqu'elle survient, elle entraîne de nombreuses conséquences, notamment financières, et souvent imprévues. Avez-vous déjà pensé vous prémunir d'une assurance maladies graves ?

Les statistiques mentionnent qu'un Canadien sur trois sera atteint d'un cancer au cours de sa vie¹ et qu'un homme sur deux sera atteint d'une maladie coronarienne². De plus, grâce au progrès de la science et de la médecine, de plus en plus d'adultes et d'enfants survivent à une maladie grave telle que le cancer, un AVC ou la sclérose en plaque.

Si une telle situation vous arrivait, avez-vous pris les dispositions nécessaires pour faire face à une telle éventualité ? Plusieurs dépenses directement liées à un diagnostic de maladies graves peuvent entraîner l'épuisement éventuel de votre épargne. Une protection d'assurance en cas de maladies graves pourra ainsi vous éviter des soucis supplémentaires.

L'assurance maladies graves est un montant forfaitaire pouvant varier de 10 000 \$ à 2 000 000 \$, libre d'impôt, qui vous permet d'assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave :

- soins à domicile;
- aide domestique (tâches ménagères ou garde des enfants);
- acquisition d'équipement adapté;
- remboursement de vos dettes de façon continue.

Cette assurance n'est pas une assurance vie et ne la remplace pas. Elle verse plutôt une somme lorsque vous survivez au moins 30 jours après le diagnostic d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale couverte au contrat. L'assurance maladies graves se distingue aussi de l'assurance invalidité. Cette dernière vous procure un certain pourcentage de votre salaire en cas d'invalidité et vous permet de continuer à payer les dépenses courantes. Elles sont donc complémentaires puisqu'elles couvrent un besoin différent.

Plusieurs dépenses directement liées à un diagnostic de maladies graves peuvent entraîner l'épuisement éventuel de votre épargne. Une protection d'assurance en cas de maladies graves pourra ainsi vous éviter des soucis supplémentaires.

De plus, l'assurance maladies graves de Beneva inclut gratuitement les services d'assistance Best Doctors^{MD} vous donnant accès aux meilleures connaissances et aux meilleurs renseignements médicaux qui soient tout en vous donnant les moyens de prendre en charge vos soins de santé.

1. Société canadienne du cancer
2. Fondation des maladies du cœur

beneva

Ce document vous est présenté à titre informatif seulement et ne constitue pas une opinion de nature juridique, financière, fiscale ou autre. Les circonstances et éléments présentés peuvent varier en fonction de votre situation personnelle. Avant d'agir, nous vous invitons à consulter un professionnel. Beneva ne peut être tenue responsable des conséquences de toute décision basée sur le contenu du présent document. Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur. © 2022 Beneva. Tous droits réservés. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière, partenaire autorisé de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers, distributeur autorisé de La Capitale assureur de l'administration publique inc., communiquez avec nous au 1 866 665-0500.